

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2020 à 20H30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, DESMET Christine, FAUQUEMBERGUE Grégoire, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, PENAUD Jacques, PICHON Daniel, PIERREFITTE Alain, REYNAUD Sabrina, VAN MIL Marieke.

1/ Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de M. PIERREFITTE Alain, Maire. Il déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents et installés dans leurs fonctions.

Madame Sabrina REYNAUD est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 février 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'Assemblée, soit Alain PIERREFITTE. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Sylvette LAFONT et Grégoire FAUQUEMBERGUE.

Le président de l'assemblée invite à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer son enveloppe de vote dans l'urne. Les bulletins de votes sont dépouillés par les 2 assesseurs.

Candidat au poste de Maire : Alain PIERREFITTE

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

=> Alain PIERREFITTE obtient 11 voix, il est élu Maire et
immédiatement installé.

3/ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Alain PIERREFITTE, élu Maire, prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil municipal à fixer le nombre d'adjoints.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3.

Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer à 3 le nombre d'adjoints. A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Le Maire invite maintenant le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Candidat au poste de 1^{er} adjoint : Daniel PICHON

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 0 => Daniel PICHON obtient 11 voix et il est élu 1^{er} adjoint

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Candidat au poste de 2^{ème} adjoint : Sabrina REYNAUD

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 0 => Sabrina REYNAUD obtient 11 voix et elle est élue 2^{ème} adjoint

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Candidat au poste de 3^{ème} adjoint : Jacques PENAUD

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 0 => Jacques PENAUD obtient 11 voix et il est élu 3^{ème} adjoint

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

4/ Charte de l'élu local

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local, et un exemplaire est distribué à chacun.

5/ Délégations des adjoints

Le Maire propose d'attribuer aux adjoints les délégations suivantes :

- 1^{er} adjoint : Budget et voirie communale
- 2^{ème} adjoint : Communication et associations
- 3^{ème} adjoint : Environnement et bâtiments communaux

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, ces délégations.

5/ Indemnités des élus

Compte-tenu du manque d'éléments d'informations, il est proposé de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance.

6/ Questions diverses

En vue de la préparation du prochain conseil municipal, il est proposé d'envoyer à chacun un récapitulatif :

- Des différents organismes extérieurs où la commune doit être représentée par des délégués communaux ;
- Les différentes commissions communales ;
- Les organismes nécessitant des correspondants communaux.

La séance est levée à 22H00.

